

Les enjeux de la médiation de l'apprentissage en faveur de l'apprenti



- **Rétablir le dialogue/la relation avec le chef d'entreprise (et/ou le maître d'apprentissage)**
- Bénéficier d'un accompagnement pour faire émerger des solutions au côté du chef d'entreprise (et/ou du maître d'apprentissage) afin que la situation de tension s'apaise, en complément des actions menées par le CFA.
- Être acteur de l'exécution de son contrat d'apprentissage y compris de la fin de la relation de travail ; s'impliquer dans une démarche active de résolution de difficultés.

Les principes de la médiation

Liberté des parties : Chaque partie est libre d'entrer en médiation, mais également d'en sortir à tout moment. Les parties doivent être en capacité à prendre librement une décision.

Neutralité : Le médiateur est neutre. Il ne doit pas se positionner, ni donner son avis. Il aide activement et équitablement les parties à s'écouter, se parler, se comprendre, explorer les voies d'entente possibles, construire leur accord, partiel ou global.

Impartialité et indépendance : Le médiateur ne doit pas avoir de communauté d'intérêt avec l'une des parties et doit préserver l'indépendance inhérente à sa fonction. Il n'a pour rôle ni de juger, ni d'arbitrer.

Un cadre de communication fixé

Un cadre de communication fixé et accepté par chaque partie.

Un respect mutuel de chaque partie

Confidentialité : Toutes les parties doivent respecter la confidentialité des échanges

Une aide pour identifier des pistes de solutions équilibrées



A quel moment ?

- À tout moment dès lors qu'un différend existe entre les parties, pour tout ce qui concerne l'exécution ou la rupture du contrat (Art. L6222-39 code du travail).
- Obligatoirement en cas de volonté de rupture unilatérale à l'initiative de l'apprenti (démission - Art. L6222-18 code du travail).
- En cas d'exclusion définitive de l'apprenti du CFA (Art. L6222-18-1 code du travail).

Une équipe de médiateurs de l'apprentissage en Pays de la Loire

Isabelle ARRIAU

CCI PAYS DE LA LOIRE

isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr

Véronique MANCHE

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

veronique.manche@pl.chambagri.fr

Jean-Luc OURCOUDOY

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire -

jlourcoudoy@artisanatpaysdelaloire.fr

